

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 JUIN 2026

**Délibération n°2026.06.202**

**Désignation des représentants de GrandAngoulême au Centre de gestion de la Charente**

**LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 29 mai 2026

**Secrétaire de Séance**: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

**Excusé(s)**: Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026\_06\_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication : 17/06/2026

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.06.202**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

Le Centre de Gestion (CDG) est un établissement public local à caractère administratif dont la mission principale est d'aider les élus dans la gestion de leurs personnels. Y sont obligatoirement affiliés les collectivités et établissements publics employant moins de 350 fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, ou employant au moins un fonctionnaire à temps non complet, ou qui n'emploient que des agents contractuels. Pour les autres collectivités, l'affiliation est volontaire.

Le Centre de Gestion est dirigé par un conseil d'administration composé de membres titulaires et de membres suppléants, répartis en 3 collèges :

- Le collège des communes affiliées,
- Le collège des établissements publics affiliés,
- Le collège spécifique : communes et établissements non affiliés mais adhérents au socle de missions indivisibles (article 452-22 du code général de la fonction publique).

Les représentants sont élus parmi et par les élus des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés, titulaires d'un mandat local. Le conseil élit parmi ses membres titulaires le président du centre et les vice-présidents.

GrandAngoulême ne fait pas partie des établissements publics dont l'affiliation au Centre de Gestion est obligatoire.

C'est pourquoi, l'agglomération a choisi de recourir à l'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines assuré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, conformément à l'article L452-39 du Code Général de la Fonction Publique.

En application des articles 20-1 à 20-4 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de ce collège.

**L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026\_06\_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication : 17/06/2026

**Je vous propose :**

**DE DESIGNER** Monsieur Eric BIOJOUT comme titulaire et Madame Brigitte BANIZETTE comme suppléante, pour représenter GrandAngoulême au collège spécifique du conseil d'administration du centre de gestion de la Charente.

Pour : 71  
Contre : 0  
Abstention : 3  
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026\_06\_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication : 17/06/2026